



GUIDE DES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR LE SPORT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



Note aux utilisateurs

Ce guide a été réalisé afin d'apporter des éléments permettant d'appréhender globalement les programmes de financements européens, leur utilisation et proposer un soutien pour développer un projet.

Il est destiné à apporter des informations utiles aux acteurs du sport tels que les clubs, les associations, les établissements et écoles de sport, les fédérations, les établissements publics, les universités, les collectivités locales et tout acteur souhaitant élaborer un projet sportif ou en lien avec le sport.

Son propos est issu d'un travail collégial conduit par le ministère chargé des sports avec l'aide utile et précieuse de représentants de l'UFOLEP,¹ de l'INSEP,² de l'UCPA³, de la Fédération Française de Taekwondo, de la Fédération Française de Handball, de l'Agence Erasmus+ Jeunesse & Sport et de l'Agence Erasmus+ Éducation Formation, de la DJEPVA⁴, de la DRJSCS⁵ du Nord-Pas-de-Calais, du Pôle Ressources National Sports de Nature, de l'ENVS⁶, du Think Tank Sport et Citoyenneté, de l'ARUP⁷.

1. UFOLEP : L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

2. INSEP : Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance

3. UCPA : Union nationale des Centres Sportifs de Plein Air

4. DJEPVA : Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie Associative du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

5. DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

6. ENVS : École Nationale de Voile et Sports Nautiques

7. ARUP : Association des Régions Ultra Périphériques basée à Bruxelles



SOMMAIRE

QUELQUES RAPPELS INSTITUTIONNELS SUR L'UNION EUROPÉENNE	5
UNION EUROPÉENNE	5
COMMISSION EUROPÉENNE	6
CONSEIL EUROPÉEN	6
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE	6
PARLEMENT EUROPÉEN	7
PRÉAMBULE	8
I. ÉTAPES NÉCESSAIRES À L'ÉLABORATION D'UN PROJET EUROPÉEN	10
1. PRÉPARATION DU PROJET EUROPÉEN EN INTERNE	10
2. DÉFINITION DES CONTOURS DU PROJET	10
3. CONSTITUTION DU PARTENARIAT	11
4. ORIENTATION DÉFINITIVE VERS LE PROGRAMME LE PLUS ADAPTÉ	12
5. LES CONSEILS DE L'AGENCE EXÉCUTIVE	12
6. LE LOBBYING	14
7. CONTACT POUR UNE PREMIÈRE ORIENTATION	14
II. QUELS PROGRAMMES POUR QUELS PROJETS ?	15
1. LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	15
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	15
Que recouvrent ces programmes ?	15
Quelle enveloppe financière ?	15
Selon quelles modalités d'application ?	15
Quelle place pour le sport ?	16
FONCTIONNEMENT DES PROGRAMMES ET COMMENT EN BÉNÉFICIER ?	16
Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)	16
Le Fonds Social Européen (FSE)	18
Le Fonds Européen Agricole et de Développement Régional (FEADER)	19
THÈMES VISÉS	20
Emploi / Formation	20
Inclusion sociale	22
Développement durable	24
Développement territorial touristique	25



Développement touristique en zone de montagne	27
Développement touristique dans les bassins versants fluviaux	27
Équipements sportifs	28
Innovation technologique	29
2. LE PROGRAMME ERASMUS+ POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION, LA JEUNESSE ET LE SPORT	31
VOLET ÉDUCATION-FORMATION	31
VOLET JEUNESSE	35
VOLET SPORT	36
III. ANNEXES	39
ANNEXE I : Contacts pour les programmes de développement territorial	39
ANNEXE II : Spécificité de l'outre-mer dans l'Union européenne	43
ANNEXE III : La Semaine européenne du Sport	44
ANNEXE IV : références complémentaires	45



QUELQUES RAPPELS INSTITUTIONNELS SUR L'UNION EUROPÉENNE



Les principales institutions européennes citées dans ce guide sont rappelées très brièvement ci-dessous afin de faciliter la lecture.⁸

UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne (UE) est une union d'États européens, constituée dans le but de promouvoir la paix, les valeurs politiques communes aux États membres ainsi que des objectifs économiques concourant au bien-être de ses peuples (article 3 TUE).

Depuis le 1^{er} juillet 2013, l'UE compte 28 membres : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

L'UE est l'aboutissement du processus initié en 1951 avec la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) lequel a été poursuivi progressivement à travers différents projets communs (Euratom, Communauté économique européenne, etc. Le Traité de Lisbonne entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009 a substitué l'Union européenne, à la Communauté européenne.

L'UE est une organisation unique. Ce n'est ni une fédération, ni une confédération d'États, ni une organisation internationale. Elle dispose de différentes compétences que les États membres ont librement choisi de lui attribuer dans le cadre des traités. Enfin, depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne (art. 47 TUE), elle est dotée de la personnalité juridique, ce qui lui permet de jouer un véritable rôle sur la scène internationale.

8. Source : www.vie-publique.fr



COMMISSION EUROPÉENNE

Elle a son siège à Bruxelles et dispose de locaux à Luxembourg.

La Commission européenne est une des institutions de l'Union européenne (UE). Elle possède des pouvoirs importants (article 17 TUE). Elle promeut l'intérêt général de l'Union, veille à l'application des traités et du droit de l'Union. Elle exerce des fonctions de coordination et d'exécution dans la mise en œuvre des politiques de l'Union. Elle participe au processus législatif en présentant des propositions.

Depuis le 1^{er} novembre 2004, la Commission européenne compte un commissaire par État membre, soit actuellement 28 commissaires.

CONSEIL EUROPÉEN

Il a son siège à Bruxelles.

Le Conseil européen est la réunion des chefs d'états ou de gouvernements des pays membres de l'Union européenne (UE), de son président et du président de la Commission européenne. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité y participe également. Il donne les impulsions nécessaires au développement de l'Union et en définit les orientations politiques générales et les priorités. Il n'exerce pas de fonction législative.

Formalisées pour la première fois en décembre 1974 à l'initiative du président Valéry Giscard d'Estaing et du chancelier allemand Helmut Schmidt, les réunions du Conseil européen ont été consacrées par l'Acte unique européen (février 1986). Le traité de Lisbonne qualifie le Conseil européen au rang d'institution de l'Union (article 13 TUE), étend de manière significative ses compétences et le dote d'une présidence stable.

Depuis 2009, le Conseil européen est doté d'une présidence stable.

Son Président est élu à la majorité qualifiée, pour une période de deux ans et demi, renouvelable une fois. Le président anime et conduit les travaux du Conseil européen mais n'a pas de pouvoir de décision. Il assure en outre la représentation extérieure de l'UE pour les matières relevant de la politique étrangère et de sécurité commune, sans préjudice des attributions du Haut représentant de l'Union.

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Il a son siège à Bruxelles.

Le Conseil partage le pouvoir législatif et budgétaire avec le Parlement européen et conclut les accords internationaux au nom de l'UE. Il se compose d'un représentant de chaque État membre au niveau ministériel, habilité à engager son gouvernement.

Il se réunit en formations spécialisées (Agriculture, Pêche, Justice et affaires intérieures, Sports, Affaires étrangères, etc.). La formation du Conseil affaires générales est chargée de veiller à la cohérence des travaux menés par toutes les autres. Elle assure la préparation et le suivi du Conseil européen.

La présidence du Conseil est assurée à tour de rôle par chaque État membre pour une durée de six mois à l'exception de la formation Affaires étrangères qui est présidée par le Haut représentant. La fréquence des sessions est variable selon les formations. Celles-ci se tiennent à huis clos. Néanmoins depuis 1993, certaines sessions ont été ouvertes à la presse et au public pour satisfaire l'exigence de transparence. Chaque session du Conseil se compose de deux parties : les délibérations sur les actes législatifs de l'Union et les activités non législatives. Le Conseil siège en public lorsqu'il délibère et vote sur un projet d'acte législatif.



Les décisions sont prises en son sein selon trois modalités d'adoption qui varient en fonction du domaine dans lequel la décision est prise : unanimité, majorité simple, majorité qualifiée.⁹

PARLEMENT EUROPÉEN

Il a son siège à Strasbourg et se réunit parfois à Bruxelles.

Le Parlement européen est l'institution représentant les citoyens européens. Son rôle s'est progressivement renforcé à travers les différents traités, mais aussi avec l'élection au suffrage universel direct de ses députés à partir de 1979.

Ses compétences, au départ principalement consultatives, couvrent aujourd'hui trois champs :

- compétences législatives : il participe à l'adoption des actes juridiques aux côtés du Conseil (Conseil des ministres) ;
- compétences budgétaires : il vote, avec le Conseil, le budget annuel de l'Union ;
- compétences de contrôle de l'exécutif de l'UE : le Parlement dispose de moyens de contrôle ; il peut censurer la Commission qui doit alors démissionner. Il élit son président et approuve la composition du collège des commissaires après des auditions. Il peut aussi poser des questions écrites ou orales au Conseil et à la Commission, recevoir des pétitions émanant des citoyens européens, constituer des commissions d'enquête.

9. Pour être adoptée à la majorité qualifiée, une proposition doit recueillir les voix d'au moins 55 % des États représentant au moins 65 % de la population de l'Union. Lorsque le Conseil ne statue pas sur proposition de la Commission, la majorité qualifiée doit atteindre 72 % des États et 65 % de la population.



PRÉAMBULE

Le sport a été intégré comme compétence d'appui dans le Traité de fonctionnement de l'Union européenne (article 165) à l'occasion de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en 2009.¹⁰ Les États membres de l'Union ont développé sur cette base des politiques communautaires relatives au développement du secteur sportif et ont adopté à ce titre un plan de travail pluriannuel de l'Union européenne sur le sport.¹¹

En complément de ces objectifs politiques, l'Union européenne propose des financements européens qui permettent de soutenir et mettre en œuvre des projets européens qui peuvent notamment viser le sport.

L'Union européenne peut apporter une valeur ajoutée aux projets et aux organismes sportifs.

Il convient de bien comprendre qu'il s'agit non pas d'un financement se substituant à des crédits nationaux devenus rares mais bien d'aider un projet à se développer si ce dernier répond aux objectifs des politiques européennes.

Ainsi le bénéfice final du projet européen réside dans le financement octroyé et également dans l'enrichissement apporté par le projet en termes de connaissances mobilisées et acquises, la notoriété obtenue et dans la valorisation interne et externe de l'organisation bénéficiaire.

Le présent guide a vocation à détailler les deux types de financements principaux, disponibles dans le cadre d'une programmation pluriannuelle 2014-2020, qui sont les plus accessibles à tout porteur de projet œuvrant au développement du sport et notamment du sport pour tous sur son territoire.

Ces financements répondent par ailleurs à la « Stratégie Europe 2020 » qui est la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée pour les dix années à venir.¹²

10. Voir rubrique rappels institutionnels.

11. Voir plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport 2011-2014 et plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport 2014-2017.

12. « Dans un monde en mutation, l'Union doit devenir une économie intelligente, durable et inclusive. Ces trois priorités qui se renforcent mutuellement doivent aider l'Union et ses États membres à assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. Concrètement, l'Union européenne a fixé cinq objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie (ainsi que de lutte contre le changement climatique). Chaque État membre a adopté ses propres objectifs nationaux dans chacun de ces domaines. Des actions concrètes menées aux niveaux européen et national sous-tendent la stratégie. »
Pour en savoir plus : http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm



Il est ainsi question :

- des programmes de développement territorial soutenus par les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) de la politique régionale européenne et le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER) de la politique agricole commune.¹³

Ces fonds financent des projets de développement local et/ou de coopération territoriale autour des thèmes de l'innovation technologique et sociale, de l'insertion sociale, de la formation professionnelle, de l'environnement, du développement économique et touristique.

- du programme ERASMUS+, instrument financier de la politique d'éducation, de jeunesse et de sports de l'Union. Ce programme finance des projets de coopération européenne, d'échanges d'expertises et de bonnes pratiques ainsi que de mobilité.

La valeur ajoutée de ce guide réside dans son adaptation au contexte français : il présente des exemples de projets réalisés et des bonnes pratiques, il apporte les contacts nécessaires ainsi que des références et des outils pour monter un projet, et il offre une vision des moyens mis à disposition par l'Union européenne directement utilisables grâce aux relais nationaux dont les références sont indiquées dans le guide.

13. Ces programmes sont institués par les règlements suivants :

- RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013 portant dispositions générales sur les Fonds Structurels
- RÈGLEMENT (UE) N° 1301/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013 sur le FEDER
- RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013 instituant le FSE.
- RÈGLEMENT (UE) N° 1305/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil



I. ÉTAPES NÉCESSAIRES À L'ÉLABORATION D'UN PROJET EUROPÉEN

Il est impératif de se rapprocher de l'autorité de gestion du programme de financement européen, identifiée par rapport au contenu du projet, pour en connaître les critères d'éligibilité et de sélection et les modalités de candidature.

Répondre aux projets européens nécessite de respecter certains fondamentaux comme indiqué ci-dessous.

1. PRÉPARATION DU PROJET EUROPÉEN EN INTERNE

En interne, il est nécessaire de mettre en place les dispositions pour assurer un triple engagement « humain, temporel et financier » :

- **Humain : il s'agit de la validation du projet et de son accompagnement collectif.** Il convient donc que les dirigeants de l'organisation endossent le portage du projet. Il sera également nécessaire de constituer une équipe projet solide et prête à accompagner le projet en amont (phase de préparation), pendant (phase de réalisation) et à sa fin (phase d'évaluation des résultats). Les compétences attendues de l'équipe projet sont multiples, notamment la gestion financière et la comptabilité, la logistique, la maîtrise de langues étrangères dont l'anglais.¹⁴
- **Temporel : la préparation d'un projet et son exécution nécessitent un engagement sur la durée.** Si l'organisation s'engage sur un projet pluriannuel, il sera nécessaire de dresser un échéancier, intégrant les phases préparatoires jusqu'à la phase d'évaluation et de clôture.¹⁵ Une fois initié, le projet fait entièrement partie des missions de l'organisation.
- **Financier : il est fondamental d'inscrire au budget de la structure porteuse la réalisation du projet.** Dans tout projet européen, il est nécessaire de faire une avance sur fonds, plus ou moins importante suivant la hauteur de cofinancement apportée par le programme.

À noter qu'il est impératif de mettre en place une comptabilité analytique permettant d'identifier les dépenses réalisées afin d'être en mesure de les justifier à l'euro près pour bénéficier du versement de la subvention.

2. DÉFINITION DES CONTOURS DU PROJET

Il est préférable d'intégrer systématiquement dans la définition du projet les principales composantes ci-dessous. En outre, cela permet d'anticiper le formulaire de candidature qui exigera ces éléments :

- description du projet ;
- objectifs précis ;
- résultats attendus ;
- partenariat ;
- aire géographique ;
- public cible ;
- indicateurs de résultats ;
- budget ;
- communication (respect de la charte graphique européenne, diffusion des résultats des projets).

14. Pour les projets de coopération européenne.

15. Ces phases relèvent de la méthodologie de projet européen qui est systématiquement accompagné d'une évaluation ex-ante et ex-post en termes d'impact et de résultats.



« Lors de notre première demande de fonds européens, nous avons sollicité le financement d'une visite préparatoire dans le pays partenaire à Coimbra au Portugal. Nous avons donc pu prendre les contacts sur place. Il nous a fallu également identifier les avantages et les contraintes du site pour faire évoluer nos apprentis sur les lieux de pratiques dans la région de Coimbra.

Les réunions d'information organisées par l'Agence Européenne nous ont permis également de mieux maîtriser le montage de notre projet, grâce à un accompagnement technique et financier. »

Jean-Marc ROUDIER, CFA Omnisports, Paris

3. CONSTITUTION DU PARTENARIAT

- Bien s'assurer de la fiabilité financière et technique du partenariat ;
- les partenaires qui participent peu à la préparation de la candidature (notamment pour les projets de coopération) auront une faible valeur ajoutée dans la vie du projet : prendre soin de « bien » s'associer ;
- s'il s'avère que la structure concernée n'est pas expérimentée pour déposer un dossier de candidature en tant que porteur de projet, il est préférable de s'associer à un projet porté par une autre structure européenne et devenir ainsi partenaire. Dans cette optique, il est préférable que le projet implique plusieurs acteurs européens, ce qui ajoute une réelle plus-value européenne (fédérations sportives, associations, clubs, collectivités territoriales, universités, établissements publics, entreprises, etc.). Celle-ci sera fortement appréciée par les autorités chargées de l'évaluation des candidatures de projets. Enfin, établir un partenariat permettra d'élargir son réseau et de s'insérer dans le paysage des organisations européennes, mais également d'apprendre et d'acquérir les éléments concourant à la recevabilité d'un projet propre à la structure concernée.

« Dans le cadre du projet Erasmus+ le pays coordonnateur n'est pas tout seul mais il doit garantir que tous les pays partenaires sont bien impliqués dans le projet et ce, de façon pérenne.

La qualité du partenariat repose sur la fiabilité de la réponse, le délai de réponse des partenaires, etc.

L'engagement sur la durée des partenaires est important. Pour prévenir tout abandon il peut être utile de demander à avoir des co-auteurs du projet, anticiper un départ à la retraite, ou un congé maternité/paternité. »

Nadia Miri, Directrice d'école élémentaire, Paris



4. ORIENTATION DÉFINITIVE VERS LE PROGRAMME LE PLUS ADAPTÉ

Une fois le projet bien défini, il est essentiel de vérifier si le programme qui pourrait le soutenir est bien le bon ou bien s'il convient d'en trouver un autre plus adapté.

« L'utilisation de fonds européens pour de tels projets nous permet de mettre en phase nos objectifs d'apprentissage avec les réalités de terrain (adaptation, mobilité professionnelle, ...) et les futures opportunités d'emploi pour nos diplômés. »

Jean-Marc ROUDIER, CFA Omnisports, Paris

Dans tous les cas, des ajustements du projet seront nécessaires en fonction des exigences du programme mais il convient de ne pas dénaturer le fond du projet, cela pourrait le mettre en difficulté voire empêcher sa réalisation.

5. LES CONSEILS DE L'AGENCE EXÉCUTIVE ¹⁶

Les erreurs à éviter

- mal finaliser le budget, ne pas le sécuriser, le surévaluer (ou le sous évaluer ?) ;
- avoir un partenariat insuffisamment consolidé en amont ;
- créer trop de complexité : il faut que le projet soit simple, lisible, que le service instructeur voit immédiatement le but. L'Union européenne met en place des processus pragmatiques ;
- présenter un projet trop vague, sans objectif bien défini ;
- l'incohérence apparente dans un même dossier de candidature : d'une page sur l'autre il peut y avoir des incohérences sur les montants du budget, le nombre de participants, les publics cibles. Il faut que tout soit clair entre les objectifs poursuivis et les indicateurs qui permettent de les atteindre ;
- minimiser l'impact du projet.

« Il est important de bien clarifier en amont le rôle de chaque partenaire afin de tirer le maximum de leurs expertises respectives.

Aussi, l'aspect innovant ainsi que les activités de dissémination et de durabilité du projet sont importantes. »

Maxime Leblanc, responsable des affaires européennes, Sport et Citoyenneté

16. Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture (EACEA) : ses conseils généraux sont valables pour tout montage de projet européen.



Les leviers de la réussite du projet

Prendre le temps de :

- changer de paradigme. En effet, se lancer dans un projet européen ce n'est pas seulement un moyen d'obtenir de nouveaux fonds, c'est surtout prendre conscience de l'importance de la dimension européenne et de ce qu'elle peut vous apporter. Dans sa stratégie pour la croissance et l'emploi (2014-2020), la Commission européenne mentionne explicitement que les projets doivent répondre aux objectifs stratégiques de l'UE en s'appuyant sur une coopération forte entre les acteurs clés du secteur (sport, innovation, culture, etc.). En plus de bénéficier des financements européens et des résultats du projet, ce sera l'occasion de gagner une visibilité positive auprès des institutions européennes et de découvrir des synergies insoupçonnées au départ avec vos partenaires ;
- s'approprier l'idée du projet, la faire mûrir. Prévoir le temps de le concevoir bien en amont, entre plusieurs semaines à plus d'un an avant son dépôt ;

« La qualité de la préparation ex ante qui dure de 6 à 8 mois est extrêmement importante. »

Nadia Miri, Directrice d'école élémentaire, Paris

- évaluer la plus-value de l'intervention d'un programme européen pour le projet et la structure qui le porte, et opter pour la solution la moins lourde ;

« On ne peut pas monter un projet européen sans dépasser le cadre de pensée et d'action national.

On doit penser à regarder les fêtes, les jours fériés, le calendrier de vacances des autres pays avec qui on veut coopérer, la religion dominante du pays, les pratiques culturelles. »

Nadia Miri, Directrice d'école élémentaire, Paris

« Les fonds européens permettent la mise en réseau et l'échange de bonnes pratiques et d'informations sur des thématiques pertinentes liées au sport.

Au-delà du partage d'expériences, les projets européens inspirent le développement des politiques européennes du sport. »

Maxime Leblanc, Responsable des affaires européennes, Sport et Citoyenneté

- comprendre comment le dossier de candidature doit être constitué ;
- vérifier que les objectifs du projet sont clairs, conformes à ceux qui sont visés dans le programme sollicité et en cohérence avec les diverses stratégies de l'UE pour la période 2014-2020 ;
- établir un partenariat solide, complémentaire et diversifié.

« Les fonds européens sont relativement demandeurs. Il faut accepter qu'une demande soit rejetée 1 ou 2 fois afin de se familiariser avec le programme et de comprendre les véritables attentes. »

Maxime Leblanc, Responsable des affaires européennes, Sport et Citoyenneté



Faire appel à un regard extérieur !

- prévoir un temps pour la relecture / réécriture du projet avant son dépôt ;
- tester la candidature une fois rédigée auprès de quelqu'un d'étranger au projet.

6. LE LOBBYING

Cette étape est loin d'être anodine : il s'agit d'organiser un lobbying pour faire connaître le projet auprès d'acteurs qui peuvent lui permettre d'être repéré parmi les autres. Ces mêmes personnes peuvent également être de bon conseil sur la candidature.

Certains réseaux professionnels pourront aussi apporter du souffle à la candidature, à repérer en fonction de la thématique à laquelle ils sont rattachés.

Aussi est-il recommandé de :

- privilégier des contacts directs avec l'instructeur du dossier¹⁷ ;
- participer aux temps forts des présentations des programmes où les acteurs essentiels sont présents.

7. CONTACT POUR UNE PREMIÈRE ORIENTATION

- Bureau des relations internationales, des affaires européennes et des grands événements sportifs internationaux du ministère en charge des Sports : 01 40 45 96 25
- Point national d'information du volet sport Erasmus+ : + 33 (0)1 70 98 93 79
Nolwenn.souquieres@service-civique.gouv.fr

17. Ces services sont détaillés plus loin dans la description des programmes.



II. QUELS PROGRAMMES POUR QUELS PROJETS ?

Dans ce guide, il est volontairement choisi de présenter les programmes de financements européens qui bénéficient le plus aux acteurs du sport. Le spectre ici exploré est donc focalisé sur :

- les programmes de développement territorial cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement : le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE) et le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER) ;
- le programme ERASMUS+ qui porte sur les thématiques de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Ces programmations sont mises en place sur une période pluriannuelle de 7 ans de 2014 à 2020.

1. LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- **Que recouvrent ces programmes ?**

Les programmes de développement territorial se rattachent à la « politique régionale européenne » 2014-2020 qui vise à homogénéiser le développement économique des régions au niveau européen.

Cette politique constitue le 2^e budget de l'UE. Elle est appliquée par les États auxquels sont allouées des enveloppes nationales de fonds servant des objectifs différents, mais dans lesquels le sport peut avoir sa place.

- **Quelle enveloppe financière ?**

26,9 Mds € pour la France sont répartis en trois fonds intéressant le sport pour la période 2014-2020 :

- 9,5 Mds € de FEDER, 5,9 Mds € de FSE et 11,4 Mds € de FEADER.

- **Selon quelles modalités d'application ?**

- Programmes régionaux

Dans chaque région sont développés deux programmes opérationnels régionaux qui orientent l'utilisation du FEDER et FSE pour l'un et du FEADER pour l'autre selon des axes définis par l'Union européenne mais également par le diagnostic territorial réalisé par le partenariat local à savoir les collectivités locales, le tissu économique (TPE/PME) et associatif, et conduit par le Préfet de région et le Conseil régional.¹⁸

¹⁸. Les programmes ont pour le moment été mis en place selon la cartographie actuelle du découpage administratif de la France. Il n'est pas exclu que la création des 13 grandes régions françaises génère un impact important sur l'organisation de la gestion de ces fonds.



Ces programmes sont gérés par les Conseils régionaux pour le FEDER, et par les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et des Organismes Intermédiaires¹⁹ pour le FSE.

- Programmes plurirégionaux

La France a aussi des programmes plurirégionaux dédiés aux problématiques de massif de montagnes et de bassin de fleuve.

Les autorités de gestion pour ces programmes sont les Préfets.

- Programmes de coopération territoriale

Il existe par ailleurs des programmes de coopération territoriale qui réunissent plusieurs régions françaises.

Les autorités de gestion pour ces programmes sont les Conseils régionaux lorsqu'elles sont basées en France²⁰.

• Quelle place pour le sport ?

Le sport ne représente pas un axe en tant que tel identifié dans les programmes régionaux. En revanche, ces programmes permettent de développer des projets locaux ou de coopération territoriale transfrontalière / transnationale / interrégionale dans différents secteurs qui peuvent bénéficier à des projets sportifs.

De ce fait, chaque acteur souhaitant porter un projet sportif ou attenant au sport – fédération, club, association, CREPS, collectivité territoriale, université, établissement public, PME / TPE avec un cofinancement des fonds européens structurels d'investissement, peut le réaliser à condition que ce projet intègre l'une des thématiques qui sont présentées ci-dessous.

Chacune des thématiques est illustrée par plusieurs exemples, issus des programmes régionaux et / ou des programmes de coopération territoriale.

FONCTIONNEMENT DES PROGRAMMES ET COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

• Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS RÉGIONAUX²¹

Aujourd'hui, les programmes opérationnels régionaux FEDER sont gérés par les Conseils régionaux qui sont autorités de gestion, mis à part le programme de Mayotte géré par la Préfecture de région.

Ces programmes sont globalement constitués de manière identique selon une architecture qui se concentre sur les thématiques suivantes :

- 1/ renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- 2/ renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises ;
- 3/ soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs.

La plupart des régions ont maintenant mis en place des appels à projets afin de favoriser la pertinence des projets sélectionnés.

19. Organisme intermédiaire : il s'agit d'organismes à qui l'on délègue la gestion d'une enveloppe : conseils départementaux, Pôle emploi.

20. Ces programmes couvrant des régions de plusieurs pays, l'autorité de gestion peut être située en France ou dans l'un des pays partenaires.

21. Les contacts des programmes sont indiqués en annexe I.



Qui peut participer dans le cadre sportif ?

- structures publiques (nationales, locales, collectivités territoriales...);
- représentants de la société civile (associations, ONG, fédérations, clubs);
- établissements universitaires et de recherche;
- entreprises (dont les PME).

Pour commencer, il est préférable de se renseigner auprès du point de contact régional qui présente le programme, d'être certain que le projet de l'organisation porteuse puisse l'intégrer et suivre la démarche exposée par le point de contact.

LES PROGRAMMES DE COOPÉRATION TERRITORIALE²²

INTERREG est un outil de coopération territoriale développé par l'UE. Il vise à promouvoir un développement harmonieux de l'Union Européenne sur les plans économiques, sociaux et territoriaux promouvant des partenariats entre territoires européens. Il permet de répondre à des problématiques communes élaborant des solutions collectivement.

Le sport n'est pas une priorité définie en tant que telle dans les programmes INTERREG mais peut être un moyen de valoriser les thèmes visés à savoir l'inclusion sociale, l'innovation, l'emploi et la formation professionnelle, l'éducation, la compétitivité des PME.

Chaque programme INTERREG définit une zone éligible, un taux de cofinancement FEDER, des priorités qu'il faut respecter.

Le partenariat développé devra être riche, varié, équilibré (en types de structures et en pays représentés).

Il est essentiel de démontrer la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière / transnationale / interrégionale dans le projet, ainsi que les effets à long terme sur le territoire, le rapport qualité-prix et le respect des indicateurs de résultat exigés. L'approche par résultats (avec détail des effets concrets et mesurables du projet) est absolument incontournable pour la programmation 2014-2020.

Qui peut participer dans le cadre sportif ?

- structures publiques (nationales, locales, collectivités territoriales...);
- représentants de la société civile : associations, ONG, fédérations, clubs;
- établissements universitaires et de recherche;
- CCI, agences de développement, pôles de compétitivité;
- entreprises (dont les PME), selon les programmes.

La candidature est faite en deux temps :

1. Les candidats présentent une note de présentation succincte du projet : partenaires principaux, partenaires associés, identification du chef de file, projet, durée et budget indicatifs;
2. Ils déposent un formulaire de candidature complet : détail des coûts, le projet détaillé, des indicateurs de résultat, des étapes du projet, etc.

Les décisions sont prises en comités internationaux à chacune de ces deux étapes. Chaque projet ne pourra être présenté que 2 fois par programme sur la période 2014-2020 et à condition d'être retravaillé à l'issue du premier rejet (avec prise en compte des remarques formulées).

22. Les contacts des programmes sont indiqués en annexe I.



La procédure est entièrement dématérialisée et fonctionne selon le principe des appels à projets (1 à 2 par an en fonction des programmes).

La langue de travail peut être l'anglais.

Il est conseillé de faire appel aux animateurs territoriaux de chaque programme pour être accompagné dans le montage des projets.

• Le Fonds Social Européen (FSE)

Quels sont les objectifs du Fonds Social Européen pour la période 2014-2020 ?

- intégrer les personnes sur le marché de l'emploi : le FSE soutient des projets visant à former les personnes et à les aider à trouver du travail ;
- aider les jeunes à entrer sur le marché du travail est l'un des principaux objectifs prioritaires du FSE dans tous les pays de l'UE ;
- favoriser l'inclusion sociale : le FSE finance les projets qui aident les personnes en difficulté et celles issues de milieux défavorisés à acquérir des compétences et à décrocher un emploi ;
- améliorer l'éducation : le FSE finance des initiatives visant à améliorer l'éducation et la formation et à garantir que les jeunes acquièrent les compétences qui les rendent plus compétitifs sur le marché du travail.

LE FSE EN FRANCE ²³

La France utilise le soutien du FSE pour lutter contre le chômage qui touche les jeunes et les demandeurs d'emploi plus âgés, tout en actualisant les compétences des travailleurs. Les mesures visant l'inclusion sociale sont amorcées dans les régions.

Le total du financement du FSE s'élève à presque 6 milliards d'euros, dont 620 millions d'euros pour l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Six défis à relever pour la France :

- contribuer à la personnalisation accrue de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi, particulièrement pour les publics qui en ont le plus besoin via, notamment, des modalités d'intervention spécifiques et des approches innovantes ;
- améliorer l'accompagnement des jeunes, en particulier ceux qui sont le plus exposés au risque de chômage, pour faciliter leur accès à l'emploi ;
- développer l'emploi et les compétences pour faire face aux mutations et contribuer à la sécurisation des trajectoires professionnelles ;
- promouvoir le vieillissement actif via le maintien et le retour à l'emploi des seniors ;
- renforcer l'inclusion active pour lutter contre la précarité et la pauvreté ;
- développer les projets d'innovation sociale créateurs d'emplois et de cohésion sociale.

Trois axes d'intervention FSE sont définis en cohérence et complémentarité avec les politiques publiques nationales :

- AXE 1. Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat ;
- AXE 2. Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels ;
- AXE 3. Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

23. <http://www.fse.gouv.fr>



Une nouvelle architecture de gestion du FSE

L'enveloppe globale pour la période de programmation 2014-2020 du Fonds Social Européen en France s'élève à 5,924 milliards d'euros (40 % pour les régions en transition, 60 % pour les régions plus développées).

Dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation, les Conseils régionaux ont été désignés autorités de gestion à hauteur de 35 % de l'enveloppe nationale FSE au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation.

L'État est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion, à hauteur de 65 % de l'enveloppe nationale. Les dossiers sont instruits directement par la DGEFP ou par les DIRECCTE selon la nature et le niveau du projet proposé.

De cette enveloppe dont la gestion est confiée à la DGEFP en tant qu'autorité de gestion du volet central (qui finance des actions d'ampleur nationale ou interrégionale), et aux préfets de région pour les 22 volets régionaux, le Programme Opérationnel FSE pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole représente 2,893 milliards d'euros.

Le programme opérationnel national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion a vocation à couvrir prioritairement les actions menées au titre des objectifs thématiques « promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre » et « promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ». Les PO régionaux pluri-fonds FEDER-FSE ont, quant à eux, vocation, au titre du FSE, à couvrir prioritairement les actions menées au titre de l'objectif thématique « investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie ».

Qui peut participer dans le cadre sportif ?

- structures publiques (nationales, locales, collectivités territoriales...);
- représentants de la société civile : associations, ONG, fédérations, clubs ;
- structures d'insertion professionnelle, missions locales ;
- établissements universitaires et de recherche ;
- CCI, agences de développement, pôles de compétitivité ;
- entreprises (dont les PME) ;
- OPCA.

• Le Fonds Européen Agricole et de Développement Régional (FEADER)

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 2014-2020 est un instrument de financement de la politique agricole commune (PAC), au bénéfice des agriculteurs et du développement rural.

Le soutien en faveur du développement rural contribue à :

- favoriser la compétitivité de l'agriculture ;
- garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat ;
- assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, notamment la création et la préservation des emplois existants.

La mise en œuvre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la programmation 2014-2020 se fait désormais sous la responsabilité des Régions qui deviennent autorités de gestion, à l'exception de la Réunion (Conseil général) et de Mayotte (Préfecture).

Ainsi, 27 programmes de développement rural régionaux (PDR), auxquels s'ajoutent un programme national pour la gestion des risques en agriculture et l'assistance technique, ainsi qu'un programme national permettant de financer le réseau rural national ont été élaborés pour une mise en œuvre à compter de janvier 2015.



Un cadre national permet d'assurer une cohérence nationale sur certaines politiques concernant :

- l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission en agriculture ;
- le soutien aux zones défavorisées (ICHN) ;
- l'amélioration de l'environnement (mesures agro-environnementales et climatiques - MAEC) et le soutien à l'agriculture biologique ;
- la protection des troupeaux contre la prédation ;
- les mesures liées à la gestion du réseau Natura 2000.

Qui peut participer dans le secteur sportif ?

- structures publiques (nationales, locales, collectivités territoriales...) ;
- représentants de la société civile : associations, ONG, fédérations, clubs ;
- établissements universitaires et de recherche ;
- entreprises (dont les PME).

Afin de connaître les mesures accessibles pour un projet sportif territorial, il convient de contacter les services de la Direction départementale des territoires (et de la mer), DDT(M) ou Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ou de la Direction régionale de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt dont la structure dépend, ou du Conseil régional.

THÈMES VISÉS

Ces exemples démontrent que le sport est réellement intégré au développement territorial, économique et social et que de nombreux projets peuvent être présentés par les acteurs du sport²⁴ :

• Emploi / Formation

L'Union européenne soutient la Stratégie européenne pour l'Emploi avec des programmes de financement et notamment le Fonds Social Européen (FSE).

De manière simplifiée, il s'agit d'un fonds qui vise à développer des actions d'inclusion sociale, d'emploi, de formation professionnelle qui permettent de développer l'activité d'une association ou d'une entreprise et de faciliter l'accès au marché de l'emploi aux bénéficiaires de ces actions.

En France, pour la période 2014-2020, le FSE est mobilisé dans le cadre de quatre objectifs thématiques : il intervient sur les thématiques de l'emploi durable, de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation et de la formation et du renforcement des capacités administratives.

À ce titre, il peut, par exemple, servir les projets de formation des fédérations, d'insertion dans l'emploi si elles souhaitent développer des programmes d'insertion.

Le FSE soutient plus spécifiquement les actions en faveur des jeunes, en particulier sur la prévention du décrochage scolaire et l'amélioration de l'accès à l'emploi des jeunes (accompagnement individualisé, préformation...).

À noter à ce titre l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) qui vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale aux jeunes européens les plus en difficulté (jeunes de moins de 26 ans, sans emploi, ne suivant ni études ni formation). Si un porteur de projet a cette cible, il pourrait bénéficier d'un financement au titre de l'IEJ emploi.

24. Les exemples proposés sont des exemples issus de la programmation précédente et de la programmation actuelle.



Dans le secteur sportif, il est possible d'imaginer par exemple un projet pour ce public développant à la fois la pratique sportive et l'éducation au respect de l'environnement, à la connaissance des milieux naturels.

Le FSE soutient également la formation professionnelle en particulier sur les formations diplômantes de niveau 5 (CQP²⁵, BAPAAT²⁶) et 4 (BPJEPS²⁷).

Dans ce cadre, le sport peut être un vecteur d'actions de développement professionnel, de développement de compétences, d'inclusion sociale.

Les publics ciblés : Personnes à mobilité réduite, chômeurs, femmes, jeunes défavorisés et /ou en décrochage scolaire.

EXEMPLE 1

Accompagnement au développement de l'emploi, de la formation, et de l'insertion professionnelle des salariés dans les structures pongistes (2011-2013)



Porteur du projet : Fédération française du Tennis de Table / ligue Île-de-France.

Objectif : Soutenir la stratégie de professionnalisation et d'accompagnement de son encadrement avec la mise en place de :

- un réseau d'accompagnateurs territoriaux (ligue et comités) pour conseiller, aider, et soutenir les structures employeuses existantes et émergentes ;
- une stratégie et un processus d'accompagnement des clubs locaux sur des facteurs clés de développement (publics-cibles, salles spécifiques, offres de produits et de services...) ;
- des formations innovantes tournées vers l'accueil du plus grand nombre et l'animation de publics spécifiques (scolaires, périscolaires, féminines, 3^e âge, loisir...).

12 accompagnateurs ont été formés sur 2 ans en Île-de-France.

Le dispositif a été étendu la 3^e année (dans le cadre de la transférabilité du programme) sur les ligues de Lorraine, Rhône-Alpes, et Pays de La Loire (18 nouveaux accompagnateurs formés).

Au final, 30 accompagnateurs territoriaux ont été formés et environ 80 accompagnements de clubs locaux ont été réalisés sur cette période avec des résultats notables en termes de création d'emplois ou de progression de nombre de licenciés FFTT sur ces structures.

Montant global : 495 327€

Part FSE : 194 176 €

25. Certificats de Qualification Professionnelle (CQP).

26. Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la Jeunesse et des Sports (BAPAAT).

27. Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS).



EXEMPLE 2

Programme d'amélioration de la qualité de l'apprentissage dans le CFA des métiers du sport du CREPS de Toulouse 2010- 2011



Porteur de projet : CREPS de Toulouse.

Objectif : L'objectif de ce projet pour le CREPS de Toulouse était d'améliorer l'employabilité des diplômés.

Pour cela le CREPS a identifié des attentes particulières des employeurs pour lesquels le CREPS a souhaité mettre en place des modules complémentaires à la formation. Le FSE a permis de co- financer à hauteur de 45 % deux modules sur la gestion des conflits (pour plusieurs formations) et sur le body attack pour les BPJEPS AGFF²⁸.

Montant global : 11 000 €

Part FSE : 4 968 €

• Inclusion sociale

L'inclusion sociale fait partie des objectifs visés par les programmes de l'Union européenne notamment dans le cadre du FEDER et surtout du FSE.

Dans sa communication sur le sport²⁹, la Commission européenne a annoncé ses priorités dans le domaine du sport et de l'inclusion sociale :

- développer des standards d'accessibilité au sport via la Stratégie européenne en faveur des personnes handicapées ;
- promouvoir l'accès aux femmes à des postes de direction dans le sport et inclure le sport dans les bases de données et réseaux féminins de postes à responsabilité ;
- promouvoir l'intégration sociale via le sport.

Le sport est un service aux populations au même titre que la santé, la culture. Le sport est un facteur d'inclusion sociale indéniable qui participe à l'accueil de nouvelles populations sur un territoire, au vieillissement actif.

Il est un vecteur essentiel d'éducation et d'apprentissage de la citoyenneté.

Les associations sportives doivent se rapprocher des acteurs de l'inclusion sociale comme les missions locales, maisons des services publics... pour mener des projets d'insertion par le sport.³⁰

28. Activités gymniques de la Forme et de la Force.

29. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 18 janvier 2011 – Développer la dimension européenne du sport [COM(2011) 12 final.

30. À ce titre, des outils ont été développés au niveau national pour les porteurs de projets, lesquels peuvent être mobilisés dans la perspective de la réalisation d'un projet européen :

Guide d'analyse des projets de l'éducation et de l'insertion par le sport - <http://www.semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/guides/guide7.pdf>.

Guide des financements de l'éducation et insertion par le sport - <http://www.semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/guides/guide3.pdf>.

Ces deux guides ont été réalisés par le Ministère chargé des Sports et s'adressent à toute personne engagée dans le portage d'un projet associatif incluant l'éducation et / ou l'insertion par le sport : dirigeants et bénévoles, cadres techniques fédéraux, agents de développement, éducateurs territoriaux des APS. Les indications qu'ils contiennent peuvent guider les porteurs de projets pour combiner les objectifs au regard des axes politiques nationaux en articulation avec les orientations européennes et être sources d'idées en terme de complémentarité.



EXEMPLE 1



La Golf Handi CUP

Porteur du projet : société Golf development + 8 partenaires : (the disabled Golf Society, l'Association Sportive Saint-Omer Golf Club, le Centre Jean Calvet Fondation hopale, British amputee and sports association, le Foyer de vie d'Arques, university of Chichester, l'Association sportive et culturelle d'Arc International handiloisir, et l'Université de Caen Basse-Normandie).

Objectif :

- développer une stratégie commune d'entraînement pour le golf adapté ;
- augmenter le nombre d'handigolfeurs réguliers ;
- proposer des normes nécessaires et indispensables à l'organisation d'activité de golf adapté ;
- développer indirectement les offres de tourisme golfique.

Ce projet a été cofinancé dans le cadre du programme INTERREG IV Franco-anglais et s'est déroulé de septembre 2012 à avril 2014. Il a consisté à améliorer l'inclusion sociale et la rééducation des personnes handicapées (tout type de handicap physique, mental ou sensoriel) par le golf pour personnes handicapées ou « golf adapté ».

Montant global : 1 011 399 €

Part FEDER : 505 700 €

EXEMPLE 2

Accompagnement Handisport Rugby

Le Stade Toulousain Rugby Handisport a obtenu une subvention de fonctionnement du Fonds Social Européen pour son projet d'accompagnement ARIS (Accompagnement Responsabilisation & Intervention Sensibilisante) pour l'emploi des personnes handicapées.

Porteur du projet : Stade Toulousain.

Objectif : Afin de permettre un accompagnement individualisé et adapté au projet de chacun, le STRH a créé un poste de Conseillère en Économie Sociale et Familiale. Elle a pour rôle d'apporter une assistance aux personnes dans les différentes démarches liées à l'inclusion, comme la recherche d'un logement, une aide à l'acquisition de matériel, etc.

Le projet ARIS apporte aujourd'hui un renouveau et propose un service inédit dont le but est de proposer un accompagnement social individualisé dans toutes les démarches liées à l'insertion socioprofessionnelle, et une mise en relation directe avec le monde de l'entreprise.

Montant global : 14 673 €

Part FSE : 11 973 €

<http://microprojets.blogspot.fr/2012/07/stade-toulousain-rugby-handisport.html>



EXEMPLE 3

Parcours de remobilisation éducative personnalisée autour du sport (2014)

Porteur de projet : UCPA Aquitaine.

Objectif : Développer pour chaque bénéficiaire un projet personnalisé d'insertion professionnelle en permettant une remise en confiance, des expérimentations professionnelles, une responsabilisation pour accéder à un emploi ou une formation qualifiante de droit commun. Cette action s'appuie sur un partenariat fort entre l'UCPA et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Montant global : 218 658,84 €

Part FSE : 109 329,42 €

http://www.info-jeune.net/tl_files/documents/Presentation%20PREPAS.pdf

- **Développement durable**

Le développement durable recouvre, notamment, les économies d'énergie, la production de nouvelles ressources d'énergie et la protection de la biodiversité.

Les acteurs sportifs peuvent contribuer par leurs activités à préserver les espaces naturels, promouvoir les économies d'énergie dans l'aménagement du territoire et les équipements sportifs, développer l'écotourisme.

Lors de la dernière programmation, de nombreux équipements sportifs ont bénéficié d'une amélioration de leur qualité énergétique. Ce soutien va se poursuivre sur la programmation 2014-2020.

EXEMPLE 1

**Mise en place d'une chaudière automatique
au bois déchiqueté de 1,2 MW avec son réseau de chaleur**



Porteur du projet : CREPS de Poitiers.

Objectif : Rénover le système de chauffage du CREPS grâce à l'acquisition d'une chaudière aux normes environnementales.

Montant global : 1 007 561 €

Part FEDER : 424 812 €



EXEMPLE 2

Parcours « EcoPagayeurs » en Bourgogne



Porteur du projet : Comité régional de Bourgogne de canoë-kayak / Fédération Française de canoë kayak.

Objectif : Les Parcours EcoPagayeurs sont un concept développé par le Comité régional Bourgogne de canoë-kayak qui a pour but de valoriser l'environnement et de contribuer au développement d'un territoire grâce à la pratique du canoë-kayak.

Ces parcours contribuent ainsi au développement d'un territoire et du canoë-kayak tout en respectant le milieu naturel. Les principes sont les suivants : assurer la sécurité des pratiquants, respecter le milieu naturel, sensibiliser à l'environnement, valoriser et promouvoir un site de pratique, canoë-kayak pour tous.

Deux communautés de communes ont cofinancé leur parcours Ecopagayeurs avec le FEDER.

- **Communauté de communes « Auxonne Val de Saône » :**

Montant global : 108 619 €

Part FEDER : 43 448 €

- **Communauté de communes du « canton de Pontailier sur Saône » :**

Montant global : 35 606 €

Part FEDER : 14 243 €

- **Développement territorial touristique**

L'offre d'activités sportives représente un pan non négligeable du développement de l'économie et de l'emploi d'un territoire notamment en tant que partie intégrante de l'attractivité touristique.

EXEMPLE 1

Investir pour le développement des activités touristiques et de loisirs au travers de la création d'une Via ferrata



Porteur de projet : Société Niagara Vertical.

Objectif : La via ferrata est une activité de loisirs à mi-chemin entre la randonnée et l'escalade. La via ferrata créée par la société Niagara Vertical est située sur un site exceptionnel, dans l'est de l'île de La Réunion, près de la cascade Niagara à Sainte-Suzanne. Cette nouvelle activité de loisirs, en plein développement sur le territoire métropolitain, est unique dans l'océan Indien. Grâce au soutien du FEDER, ce projet diversifie les activités de loisirs sur l'île de La Réunion en contribuant également au rééquilibrage géographique de l'offre touristique.

Montant global : 91 926 €

Part FEDER : 22 062 €



EXEMPLE 2

Renforcer la pratique des activités équestres transfrontalières

Porteur de projet : Provincia di Nuoro (Italie – Sardaigne) / partenaire : Comité Régional d'Équitation (CRE) de Corse (Fédération Française d'Équitation).

Objectif : Le Comité Régional d'Équitation (CRE) de Corse et ses partenaires transfrontaliers ont conçu un projet commun, alliant valorisation de la filière et développement local. En bénéficiant de fonds européens, dans le cadre du programme INTERREG IV A (Programme Opérationnel de Coopération Transfrontalière Italie-France « Maritime » 2007-2013) ils ont pu concrétiser leur démarche.

Les partenaires ont souhaité réaliser un projet visant à renforcer la cohésion institutionnelle et l'échange de bonnes pratiques grâce au partage de méthodes concernant la pratique des activités équestres dans la zone transfrontalière. Ils ont pour cela créé de véritables réseaux entre les structures, services et initiatives dédiées à valoriser la filière et la pratique de l'équitation. Parmi les nombreuses actions prévues, ont été mis en œuvre un Pony Camp, des ateliers d'éthologie, des actions de sensibilisation des instructeurs à l'hippo-thérapie, ou encore l'organisation de séminaires sur des thèmes hippiques.

La filière équestre peut en outre influencer la durée de la saison touristique et augmenter l'offre touristique. En impliquant des opérateurs touristiques et de l'accueil en général, ils entendent garantir la pérennité du projet. Il s'agit enfin de favoriser l'exportation d'un modèle innovant de valorisation des ressources locales, l'optimisation de la visibilité du projet et des résultats obtenus au cours de son exécution.

Montant global : 1 875 320 €

Part FEDER : 1 378 650 €

EXEMPLE 3

Projet européen WECAN : GO FOR NATURE / EN AVANT POUR LA NATURE

Porteur du projet : WECAN, qui est l'acronyme choisi par les 6 partenaires (chef de file belge : regionaal landschap Kempen en Massland, 3 partenaires français : PNR Avesnois, PNR Scarpe-Escaut et ENR et 2 partenaires anglais), intéressés à ce projet européen de valorisation économique et sociale du patrimoine naturel.



Objectif : Ce projet de coopération transnationale a été développé dans le cadre du programme Interreg transnational (Interreg IVB Europe du Nord Ouest) 2007-2013.

Développement de janvier 2009 à fin décembre 2014.

Il s'agit d'un travail collectif en faveur des communautés, par la valorisation des atouts du patrimoine naturel.

Montant global : 4 100 000 €

Part FEDER : 2 060 000 €

Pour aller plus loin : <http://wecan-interregivb.eu/> - <http://www.dailymotion.com/swf/x1b7gcg>



• Développement touristique en zone de montagne

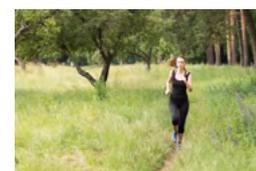
Le secteur des sports et loisirs de montagne est un secteur porteur d'avenir qui participe fortement au développement économique des territoires en zone de montagne. Pour chaque massif, il existe une orientation spécifique du FEDER pour le développement de ces territoires.

Le sport, en particulier les sports de nature, ont une place privilégiée dans ces dispositifs financiers en tant que facteur d'attractivité de nouvelles populations en leur proposant une offre d'activités nouvelle, de développement de tourisme durable³¹.

EXEMPLE 1

Appel à projet « Pôles de pleine nature du massif central »

Porteur de projet : parc naturel régional du Haut Languedoc.



« Voie verte Passa pais, un itinéraire cyclable au cœur du Massif central : Développement, promotion et commercialisation »

Objectif : Le concept de pôle de pleine nature désigne un territoire organisé souhaitant développer une offre touristique et de loisirs sportifs complète et concentrée en un lieu à fort potentiel, attractif pour de nouvelles populations du fait de la qualité de ses ressources naturelles et de ses paysages, et permettant la pratique de plusieurs activités de sports de nature.

Un appel à projets a été rattaché au Programme opérationnel du Massif central pour soutenir 15 territoires par un cofinancement FEDER à hauteur de 500 000€ sur 5 ans et les accompagner en ingénierie par les conseils régionaux, conseils départementaux et les services de l'État.

Montant global : 408 393 €

Part FEDER : 163 357 €

• Développement touristique dans les bassins versants fluviaux

Le développement d'un tourisme patrimonial et écologique autour de ces bassins fluviaux et l'appui au développement durable des activités spécifiques à ces espaces comme la navigation sont des atouts indispensables au soutien des activités économiques.

Les projets d'itinérances à vélo, pédestre et nautique continuent d'être soutenus financièrement dans le FEDER dans les programmes opérationnels plurirégionaux relatifs aux bassins versants fluviaux³².

31. En savoir plus sur le Massif central - <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Trouver-une-aide/Programmes-regionaux-pluri-regionaux-et-nationaux/Le-FEDER-dans-les-regions-du-Massif-Central-POI>

En savoir plus sur le Massif des Alpes : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Trouver-une-aide/Programmes-regionaux-pluri-regionaux-et-nationaux/Le-FEDER-dans-les-regions-des-Alpes-POI>

En savoir plus sur le Massif du Jura : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Trouver-une-aide/Programmes-regionaux-pluri-regionaux-et-nationaux/Le-FEDER-en-Franche-Comte-PO>

En savoir plus sur le Massif des Pyrénées : http://www.europe-en-midipyrenees.eu/pyrenees/#.VmAazb_zbCs

En savoir plus sur le Massif des Vosges : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Trouver-une-aide/Programmes-regionaux-pluri-regionaux-et-nationaux/Le-FEDER-en-Lorraine-PO>

32. En savoir plus sur le bassin de la Loire - <http://www.plan-loire.fr/fr/accueil/index.html>

En savoir plus sur le Rhône-Saône - <http://www.europe-en-rhonealpes.eu/1161-plan-rhone-saone.htm>



Le FEADER comprend un volet relatif au développement territorial équilibré des zones rurales. Les associations sportives, en zone rurale, pourraient avoir intérêt à se rapprocher des animateurs des démarches LEADER qui sont sur les territoires ruraux.

EXEMPLE

Développement de la labellisation des Stations Sport Nature par le FEADER 2014-2020 dans le Limousin

Objectif : La Charte de développement des sports de nature en Limousin permet de poursuivre la nécessaire structuration pour faire face à l'engouement des pratiquants et pour mieux les accueillir. Elle constitue le cadre de référence de la politique régionale et des fonds européens en faveur des territoires de projet au cours de la période 2014 –2020, mais aussi de l'ensemble des acteurs.

La structuration et le développement des « stations sport nature » participent à la stratégie d'un territoire de projet.

En conséquence, le programme d'actions d'une station sport nature en Limousin doit s'inscrire dans les politiques contractuelles en faveur de ces territoires pour bénéficier des soutiens financiers. Il s'agit d'accompagner les stations sport nature qui se créent et celles qui existent.

Les Fonds Européens 2014 – 2020 sont ainsi mobilisables essentiellement au travers du Plan de Développement Régional du Limousin / FEADER, la mesure 07 « Accroître l'offre de service » et la mesure « LEADER » concernant les stations sport nature.

• Équipements sportifs

Le FEDER peut soutenir parfois par des subventions importantes, la construction ou la rénovation de complexes et d'équipements sportifs à condition que cela soit intégré à une démarche de rénovation urbaine et de préférence en se focalisant sur l'économie d'énergie.

EXEMPLE 1

Trans-Sport – sportifs sans frontières



Porteurs du projet : le Syndicat Mixte Côte d'Opale (SMCO), le Groupement Européen des Coopérations Territoriales (GECT), la Province Flandre Occidentale (West-Vlaanderen), le Conseil Général du Nord et le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Nord (CAUE).

Objectif : Il s'agit d'un projet franco-belge mené entre la France et la Belgique pour favoriser une pratique sportive au-delà de la frontière. Ce projet a bénéficié des fonds européens au titre du programme INTERREG IV – Flandres- Wallonie- Vlaanderen et a été porté principalement par des autorités locales. Il a abouti à la création d'un outil cartographique transfrontalier des équipements sportifs. La base de données est aujourd'hui accessible à tout individu : <http://transsport.s-pass.org/fr/>

Elle devrait être exploitée à l'avenir pour contribuer à la politique d'aménagement territorial.

Montant global : 600 558 €

Part FEDER : 308 880 €



EXEMPLE 2

Création d'une salle multisports sur le complexe George Pompidou à Montauban à proximité du centre-ville et des quartiers Est-Multisports de Montauban

Porteur du projet : Ville de Montauban.

Objectif : Il s'agit de l'extension de l'espace sportif existant « Georges Pompidou » à Montauban par la construction d'une annexe multisports qui était justifiée par les besoins grandissants en termes de sports, des écoles, associations et clubs de la ville. L'inclusion sociale a également servi à justifier la sollicitation du FEDER pour intervenir dans une zone désavantagée.

Montant global : 3 490 568 €

Part FEDER : 1 000 000 €

• Innovation technologique

Le sport français peut constituer un écosystème propice à l'innovation. Il peut faire partie, au même titre que le secteur de la santé par exemple, des domaines de « Spécialisation intelligente ³³ » dans lesquels la France a un fort potentiel d'innovation et de leadership au niveau international - à commencer par ses filières nautiques et outdoor -. La région Rhône-Alpes intègre dans sa Stratégie régionale d'innovation, un domaine de « Spécialisation intelligente » relatif aux sports, tourisme et aménagement de la montagne.

EXEMPLE 1

Fabrication de skis en bio-matériaux

Porteur du projet : SKIS ROSSIGNOL SAS.

Objectif : Il s'agit d'un projet de recherche qui a permis des avancées en matière de fabrication de skis en bio-matériaux. Ce projet s'est également inscrit dans une nouvelle stratégie de l'entreprise orientée vers une stratégie « Ski Ecolo ».

Budget global : 481 145 €

Part FEDER : 144 343 €

33. La « spécialisation intelligente » (smart specialisation) sera un élément crucial de la nouvelle politique de cohésion 2014-2020. Elle vise à mieux mobiliser l'ensemble des Fonds structurels au service de la stratégie Europe 2020 pour « une croissance intelligente, durable et inclusive », en incitant les régions à adopter des modèles de développement économique adaptés à leurs atouts et en renforçant les synergies entre les politiques européennes en faveur de la recherche et de l'innovation (Horizon 2020, politique de cohésion, mais aussi FEADER, FEAMP).

Pour en savoir plus : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Études-rapports-et-documentation/Guide-pour-la-preparation-des-strategies-de-specialisation-intelligente-des-regions-francaises>



EXEMPLE 2

Projet de recherche dans le secteur de la glisse



Porteur du projet : Cluster Glisse Eurosima (Outdoor Sports Valley, GSM Europe, NSI - h.o.5.Group, Electric Europe, Bic Sport, Playground Communication, Nixon Europe, Surfhardware International Europe, Quiksilver Europe, Rip Curl Europe, Volcom Europe).

Objectif : L'EuroSima, association européenne des industriels de la glisse, a pour vocation de fédérer les différents acteurs de la filière, de défendre leurs intérêts et d'assurer leur développement au niveau européen. Ses domaines d'intervention sont l'observation économique du marché de la glisse, l'innovation, le développement durable, l'événementiel et les ressources humaines. Depuis 2008, l'association accueille en son sein l'EuroSIMA Cluster qui met en réseau les acteurs privés et publics et contribue à la promotion et au développement de la filière glisse en Aquitaine. Ce rapprochement public-privé permet à l'EuroSIMA d'étendre considérablement son champ d'action dans des domaines tels que l'innovation et la R&D, la formation et l'emploi, le développement durable et les ressources économiques.

Montant global : de 2008 à 2010 – 837 171 €

Part FEDER : de 2008 à 2010 – 364 801 €

Nota bene : Régions d'outre-mer (ou Régions Ultra Périphériques pour l'Union européenne)³⁴

L'outre-mer est une aire géographique qui fait l'objet d'un traitement particulier en ce qui concerne les fonds structurels européens. Le PIB des territoires ultra-marins étant au dessous de celui des régions de métropole, les enveloppes financières qui leur sont affectées sont plus importantes.

Grâce aux crédits européens, de nombreux projets dans le secteur du sport et de l'écotourisme qui recoupent les thématiques citées ci-dessus peuvent être financés.

³⁴. Voir annexe I pour les contacts des programmes de coopérations territoriale et annexe II pour connaître les spécificités de l'Outre-mer en dans l'Union européenne



2. LE PROGRAMME ERASMUS+ POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION, LA JEUNESSE ET LE SPORT



Erasmus+ est un programme de financements sur 4 volets : l'éducation, la formation et la jeunesse³⁵ et pour la première fois le sport.

Ce programme est doté de 14,7 Mds euros sur 7 ans dont 88,2 % pour l'éducation et la formation, 10 % pour la jeunesse et 1,8 % pour le sport.

En intégrant cette dernière dimension, l'UE souhaite promouvoir notamment l'intégrité du sport, la bonne gouvernance dans le sport, la double carrière des athlètes, les activités de volontariat à travers l'inclusion sociale, l'égalité des chances, le rapport sport / santé.

Un certain nombre de critères d'éligibilité sont à respecter il est fortement recommandé de lire le guide annuel du programme :

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_en.pdf.

VOLET ÉDUCATION-FORMATION

La promotion et la gestion de ce volet sont gérées directement par l'Agence Erasmus+ France Éducation Formation située à Bordeaux³⁶.

Ce volet se décline en actions dites « actions-clés » :

• **Action-clé 1 : La mobilité à des fins d'apprentissage**

Il s'agit de soutenir la mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation. Cela concerne les acteurs et bénéficiaires (apprenants) de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur, et aux personnels de l'enseignement scolaire. Elle doit permettre aux apprenants et aux personnels de ces différents secteurs d'entreprendre une expérience professionnelle ou un apprentissage dans un autre pays.

Les établissements cibles dans le secteur du sport sont, notamment :

- Creps, centres de formation privés habilités par la DRJSCS, universités (STAPS) ;
- les centres de formation d'apprentis (CFA) habilités dispensant des formations du niveau 5 au niveau 2 (BAPAAT³⁷), titre à finalité professionnelle (TFP) ou des Certificats de Qualification Professionnelle.

Par ailleurs, les projets de mobilité peuvent être coordonnés par des consortiums d'établissements publics et / ou privés habilités par la DRJSCS, des GIP³⁸, collectivités territoriales, associations. Un consortium doit être composé au minimum de trois organisations. Les établissements membres du consortium doivent justifier d'un lien organisationnel avec l'organisation coordinatrice.

35. Le nouveau programme Erasmus+ rassemble les anciens programmes Grundtvig, Leonardo, Comenius, Jeunesse en action.

36. <http://www.agence-erasmus.fr/>

37. Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien

38. GIP : groupement d'intérêt public



Les publics cibles pour le sport sont, notamment :

- les personnels techniques et pédagogiques des organismes actifs dans le domaine de la formation professionnelle (initiale ou continue) tels que : les Conseillers techniques et sportifs (CTS), les professeurs de sport et d'EPS, les conseillers d'animation sportive (CAS), les enseignants et personnels administratifs des STAPS ;
- les responsables de formation des entreprises ainsi que les tuteurs des entreprises ;
- les apprentis, les salariés en contrat de professionnalisation et les stagiaires de la formation professionnelle continue préparant un diplôme / titre professionnel ;
- les fonctionnaires stagiaires ;
- les fonctionnaires ou agents de l'État ou des collectivités territoriales ;
- les personnes sous contrat de volontariat pour l'insertion dans le sport.

• **Action-clé 2 : la coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques**

Les projets de cette action sous-tendent une coopération renforcée sur le partage d'expériences en vue d'améliorer les systèmes d'enseignement et la formation professionnelle. Les moyens pour y parvenir sont très ouverts et peuvent faire appel à la « transsectorialité ». Les partenariats peuvent aussi intégrer une dimension territoriale et s'inscrire dans une logique de développement de plans régionaux pour répondre aux besoins d'un territoire.

Il peut aussi s'agir de développer des formations communes ou de favoriser la mise en place de réseau européen d'assurance de la qualité (labellisation des centres de formation) qui sont des leviers importants pour étudier ou travailler dans un autre État.

Pour le secteur du sport, cette priorité sert à la reconnaissance des qualifications et métiers et à la mise en œuvre du Cadre Européen des Qualifications dans les systèmes nationaux. Il est possible à travers ce programme de développer des coopérations européennes sur des sujets d'intérêt communs entre établissements, de contribuer à l'internationalisation des parcours sportifs, ou encore d'intégrer les sportifs dans des cursus adaptés pour leur permettre une montée en compétence dans un objectif de reconversion ou d'évolution tout au long de la vie.

Les projets proposés peuvent être du domaine de l'éducation scolaire, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle ou de l'éducation des adultes.



EXEMPLE 1

Projet de mobilité au Portugal dans le cadre d'un CFA : Développement Européen des Pratiques Professionnelles dans l'Emploi Sportif 2

Porteur de projet : Association pour la Formation des Jeunes sportifs d'Île-de-France, de Saint-Germain-en-Laye et Paris.

Public cible : les participants sélectionnés sont âgés de 18 à 25 ans, en formation en alternance pour devenir animateur / éducateur sportif. Le diplôme préparé est un diplôme d'État de niveau 4 : B.P.J.E.P.S. (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation Populaire et des Sports), concernant différentes disciplines.

Nombre de mobilités : 18 (14 élèves et 4 accompagnateurs)

Durée des mobilités : 14 jours pour les élèves, 7 jours pour les formateurs accompagnateurs

Activités menées lors des mobilités : Mise en situation professionnelle d'animation et d'encadrement sportif auprès des structures portugaises d'accueil de publics dans le cadre de pratiques sportives (initiation, entraînement, perfectionnement ou loisirs), séances d'une durée de 45 minutes à 1 heure 30.

Structures d'accueil : écoles, centres de loisirs, collèges, université et clubs sportifs...

Acquis d'apprentissage : découverte de nouvelles pratiques pédagogiques, d'autres approches et d'autres contextes de travail.

Amélioration de l'employabilité des apprentis par de nouvelles pratiques professionnelles de terrain.

Découverte d'une culture par les échanges avec les pratiquants sportifs, les athlètes et l'intégration dans la vie portugaise (découvertes culturelles, culinaires et traditionnelles).

Montant de la subvention UE : 18 698 €



EXEMPLE 2

Projet de mobilité en Espagne, Grande Bretagne, Pays Bas et Italie autour de la création d'un circuit VTT et pédestre de découverte



Porteur du projet : Collège Vincent Badie à Montarnaud, Montpellier

Objectif : Création d'un circuit VTT et pédestre de découverte géographique, culturelle, historique et économique du secteur de l'établissement scolaire de chaque partenaire et établissement d'une carte géographique du circuit.

Public cible : Élèves déjà engagés dans l'apprentissage des langues dans les établissements partenaires, âgés entre 11 et 16 ans, élèves défavorisés, n'ayant pas accès aux mobilités et à une culture européenne, familles des élèves.

Destination : France, Espagne, Italie, Pays-Bas, Grande-Bretagne.

Nombre de mobilités : 317 élèves lors de plusieurs périodes d'échanges entre groupes d'élèves. 92 enseignants lors de 4 réunions transnationales entre enseignants pour coordonner le projet.

Durée des mobilités : 7 jours pour les élèves.

Acquis d'apprentissage :

- Amélioration des compétences des élèves dans les langues étrangères.
- Amélioration dans l'utilisation des TIC dans la réalisation d'un projet innovant.
- Découverte de réalités différentes.
- Consolidation des connaissances et des compétences scolaires.
- Découverte d'autres cultures et d'autres façons de vivre.
- Développement de l'esprit européen des élèves et des professeurs, en favorisant leurs contacts avec des homologues dans d'autres pays.
- Création de liens entre professeurs pour favoriser le partage de matériaux didactiques et de méthodologie.
- Échanges de bonnes pratiques entre enseignants européens.

Livrables prévus : Organisation d'une rencontre sportive internationale en France avec tous les pays impliqués : réalisation d'un circuit autour du parcours VTT et découverte du milieu historique, géographique et naturel.

Étude / analyse sur l'impact de la participation à un projet européen sur le sentiment de compétence et de l'estime de soi pour des adolescents : publication d'articles dans des revues scientifiques.

Site Internet : <http://www.clg-badie-montarnaud.ac-montpellier.fr/2/spip.php?article200>



VOLET JEUNESSE

Ce volet est géré par l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport³⁹.

Il vise à promouvoir des projets d'éducation non formelle impliquant des jeunes et des acteurs de jeunesse. On peut notamment citer le Service Volontaire Européen qui s'adresse à des jeunes de 17 à 30 ans ou encore les Échanges de Jeunes qui concernent des jeunes de 13 à 30 ans.

Ses objectifs sont de :

- développer les compétences des jeunes et animateurs via une expérience de mobilité ;
- promouvoir la participation à la vie démocratique et la citoyenneté en Europe (parité h/f, pratique féminine) ;
- favoriser le dialogue interculturel, l'inclusion sociale et la solidarité (ex : handicap, santé...) ;
- promouvoir les actions de volontariat (ex : insertion, environnement...).

Le secteur sportif peut proposer dans le cadre de ce volet, des actions d'accueil et d'envoi de jeunes en Service Volontaire Européen, d'Échanges de Jeunes ou encore de Mobilité et d'échanges de pratiques professionnelles. Ces projets doivent avoir un caractère transnational.

Outre la pratique sportive, le sujet du sport peut être abordé sous d'autres angles (ex : santé, place de la femme, accès des handicapés, insertion, environnement...) lors de diverses activités organisées pendant les projets (ateliers, débats...).

EXEMPLE 1

Le Service Volontaire Européen

Porteur de projet : Futsal Club de l'Erdre, Pays de Loire

Dans le cadre de ses missions SVE, Orlando, jeune volontaire portugais a participé à l'animation du club et à l'organisation de rencontres sportives internationales. Il a également animé des activités de sensibilisation au futsal dans le milieu carcéral et dans les écoles.

Orlando a effectué son volontariat sur une durée de 12 mois, en compagnie d'autres volontaires de différentes nationalités.

Montant de la subvention UE : 7 000 €



39. Le blog de l'agence : <http://www.erasmusplus-jeunesse.fr>



EXEMPLE 2

Les Échanges de jeunes

Sportivement vôtre! (grandir et comprendre à travers l'expérience et les activités partagées en communauté)

Porteur de projet : Office Municipal des Sports de Contrexéville (Lorraine).

Suite au succès de l'échange organisé en août 2013 intitulé « Un esprit européen dans un corps sain », qui a rassemblé des jeunes de Contrexéville (Vosges - France) et de Llandrindod Wells (Pays de Galles - UK), villes jumelées, il a été décidé de renouveler l'expérience en associant cette fois des jeunes allemands originaires de Bad Rappenau (Baden Württemberg- Allemagne), également ville jumelée.

Contrexéville accueille 45 jeunes allemands, français et gallois du 4 au 10 août 2016 dans le cadre d'un nouveau projet intitulé « Sportivement vôtre! (grandir et comprendre à travers l'expérience et les activités partagées en communauté) ».

Station thermale et ville sportive, Contrexéville propose à ses habitants et aux curistes et touristes toute une palette d'activités sportives.

Les jeunes souhaitent faire partager leur expérience et démontrer les bienfaits d'une pratique sportive régulière qui permet de lutter contre la sédentarité et d'augmenter l'activité physique.

Ils souhaitent également démontrer que l'activité physique dans la vie quotidienne est réalisable par tous, qu'elle peut s'adapter à toutes les situations, toutes les personnalités et à tous les modes de vie.

À travers des échanges thématiques, des ateliers, des séances de découverte de pratiques sportives et ludiques, les jeunes auront comme objectif de s'enrichir mutuellement de leur culture et habitudes de vie bénéfiques.

Montant de la subvention UE : 15 870 €

VOLET SPORT

Ce volet est nouveau dans Erasmus+. Il vise à soutenir les axes indiqués dans le plan de travail de l'Union européenne pour le sport et notamment :

- le « sport pour tous », le développement de la pratique des activités physiques, sportives et l'intégrité du sport ;
- la bonne gouvernance, et le double projet des athlètes ;
- les activités de volontariat, l'égalité des chances et l'inclusion sociale.

Ce volet est doté d'un montant de 265 M€ pour la période 2014-2020.

L'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport est le Point National d'Information du volet Sport du programme. Le dépôt des demandes de subvention du volet Sport doit se faire auprès de l'Agence Exécutive de l'Audiovisuel et de la Culture à Bruxelles (EACEA).



Trois types de projets possibles :

- **Les petits partenariats collaboratifs**

À partir de janvier 2016, la Commission européenne finance des projets sportifs sur la base d'un partenariat de 3 pays minimum avec un financement maximum de 60 000€ et plafonné à 80 % du montant global.

Thèmes visés : prévention des risques et santé des jeunes sportifs, insertion sociale et égalité des genres, promotion de la mobilité, promotion des jeux et sports traditionnels européens.

- **Les partenariats collaboratifs**

Ces partenariats sont construits autour de la mise en réseau, création de modules de formation, sensibilisation aux valeurs du sport et à l'éthique, sondages, conférences, séminaires, etc. Ces activités peuvent toucher plusieurs domaines (sport / santé, sport / insertion...).

Conditions générales :

- un partenariat avec 5 pays minimum ;
- être une organisation à but non lucratif ou un organisme public, actif dans le domaine du sport ;
- un projet d'une durée de 1 à 3 ans.

Le financement maximum est de 400 000 € plafonné à 80 % du montant global.

EXEMPLE

« Gold in Éducation & Elite Sport »

Porteur du projet : INSEP avec la coordination scientifique de la VUB de Bruxelles (Vrij Universiteit Brussel) – et un partenariat composé de 8 pays (Belgique, Espagne, Italie, Pays Bas, Pologne, Royaume Uni, Slovaquie, Suède).

Le projet GEES a pour objectif de développer l'employabilité des athlètes en optimisant leurs compétences et en améliorant la qualité des services supports. Il repose sur un consortium de 17 universités, instituts du sport et comités olympiques nationaux où interviennent des spécialistes du double projet, chercheurs et praticiens, reconnus sur la scène internationale.

Montant global du projet : 624 639€

Montant de la subvention UE : 499 711 €

<http://www.gees.eu/>

- **Les manifestations européennes à but non lucratif**

Les activités soutenues dans le cadre de ce type de manifestations peuvent être des activités éducatives pour les sportifs et les encadrants, l'organisation d'événements, de conférences, ou encore de séminaires.

Conditions :

- une ou plusieurs manifestations sportives dans un ou plusieurs pays ;
- avec des participants venant d'au moins 12 pays ;
- hors calendrier fédéral ;
- un projet d'une durée de 12 mois maximum (de la préparation à l'évaluation).

Le financement est de maximum 300 000 € pour les projets liés à la Semaine européenne du sport et maximum 500 000 € pour les autres projets.



Nota bene : ce volet fonctionne selon deux appels à projets, l'un pour les projets qui se rattachent à la Semaine européenne du sport qui se déroule au mois de septembre et l'autre pour tous les autres projets.

EXEMPLE

Coordinateur du projet : Fédération européenne du sport d'entreprise

En septembre 2015, la Fédération européenne du sport d'entreprise a organisé divers événements simultanés dans 14 pays visant à encourager la pratique sportive au service du bien-être au travail. Par exemple, en France, la Fédération française du sport d'entreprise (FFSE) a mené ses activités au sein du plus grand symbole « business » du pays : la Défense, le plus grand quartier d'affaires d'Europe avec 160 000 travailleurs quotidiens et 1 500 sièges d'entreprises.

Ainsi, un village multisports a été monté sur l'esplanade avec une dizaine d'activités sportives proposées, dont l'escrime, la marche nordique, la pétanque ou encore la zumba.

Montant de la subvention UE : 210 000 €.

Outil pour trouver des partenaires

La Commission européenne a mis en place une base de données permettant de rechercher des partenaires avec lesquels il est possible de s'associer : <https://sportool.teamwork.fr/>.



III. ANNEXES

ANNEXE I : Contacts pour les programmes de développement territorial

- Contacts des programmes opérationnels régionaux⁴⁰

Région	Contact	Lien programme
Alsace	DREI, service Europe Tél. : 03 88 15 66 51	http://www.fonds-europeens-alsace.eu
Aquitaine	fonds.europeens@aquitaine.fr	www.europe-en-aquitaine.eu
Auvergne	s.reynes@cr-auvergne.fr / 04 73 31 86 12	http://www.europe-en-auvergne.eu/
Basse-Normandie	f.saint@crbn.fr / 02 31 06 95 39	http://www.europe-en-basse-normandie.eu/
Bourgogne	c.thozet@cr.bourgogne.fr	http://www.europe-bourgogne.eu/
Bretagne	daei@region-bretagne.fr	http://www.bretagne.bzh/jcms/TF071112_5054/fr/europe-international
Centre	europe@regioncentre.fr	http://www.europe-centre.eu/
Champagne-Ardenne	europe@cr-champagne-ardenne.fr	https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/europe_international/mobiliser_les_fonds/Pages/FSE_2014_2020.aspx
Corse	europe@ct-corse.fr	http://www.corse.eu/
Franche-Comté	Voir site Internet	http://www.europe-en-franche-comte.eu/
Guadeloupe	daec@cr-guadeloupe.fr	http://www.europe-guadeloupe.fr/
Guyane	fonds-europeens@cr-guyane.fr	http://www.europe-guyane.eu/
Haute-Normandie	Pilotageprogrammes europeens@hautenormandie.fr	http://www.europe-haute-normandie.fr/
Île-de-France	contact-FEDER-FSE@iledefrance.fr	http://www.europeidf.fr/
Languedoc – Roussillon	europe@cr-languedocroussillon.fr	http://www.laregion.fr/140-programmes-europeens-2014-2020.htm
Limousin	c-vernhes-daubree@cr-limousin.fr	http://www.europeenlimousin.fr/
Lorraine	fondseuropeens20142020@lorraine.eu	http://europe-en-lorraine.eu/
Martinique	Voir site internet	http://europe-martinique.com/
Mayotte	www.mayotte.pref.gouv.fr	
Midi-Pyrénées	guillaume.poinssot@cr-mip.fr	http://www.europe-en-midipyrenees.eu/

40. Dernière mise à jour : 15 janvier 2016.



Région	Contact	Lien programme
Nord-Pas-de-Calais	Anne WETZEL (Directrice Europe du Conseil Régional) Béatrice FLÖRKE (Chef de bureau Développement et Projet) Daline HOUARI (chargé de mission)	http://www.europe-en-nordpasdecals.eu/Les-programmes/Programme-operationnel-regional-FEDER-FSE
Pays de la Loire	dc@paysdelaloire.fr	http://www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/europe/les-fonds-europeens-en-region/
Picardie	Voir site internet	http://www.europe-en-picardie.eu/
Poitou-Charentes	fonds.europeens@cr-poitou-Charentes.fr	http://www.europe-en-poitou-charentes.eu/
Provence-Alpes Côte-d'Azur	monprojeteeuropeen@REGIONPACA.FR	http://europe.regionpaca.fr/leurope-sengage-en-provence-alpes-cote-dazur-accueil/
Réunion	toutelaregion@cr-reunion.fr	http://www.reunioneeurope.org/
Rhône-Alpes	Voir site internet	http://www.europe-en-rhonealpes.eu/

- **Contacts pour les programmes de coopération territoriale européenne**

Programme de coopération transfrontalière	Contact
Programme POCTEFA (France-Espagne-Andorre)	info@poctefa.eu
Programme France-Italie maritime	info@maritimeit-fr.net
Programme France-Suisse	Tel : +33 (0)3 81 61 55 27 interreg@franche-comte.fr
Programme Rhin supérieur (France, Allemagne)	interreg@region-alsace.eu
Programme Grande Région (France, Luxembourg, Belgique, Allemagne)	+33 3 87 17 96 86/-17 96 91/- 17 96 77 jean-ma+33 3 87 33 61 74 etienne.muller@lorraine.eu rc.philippe@lorraine.pref.gouv.fr
Programme Alcotra (France, Italie)	Patrick Combrisson / Téléphone : +33 4 91 57 56 05 / Email : pcombrisson@regionpaca.fr
Programme Deux-Mers	SGAR NPDC-Picardie : Delphine LEMAIRE 03 20 30 57 85 - delphine.lemaire@nordpas-de-calais.pref.gouv.fr
Programme France-Wallonie-Flandres	Marie-Pierre KALUSOK SGAR NPDC-Picardie : Chargée de la coopération franco-belge Tel : +33 (0)3 20 30 54 94
Programme Manche (France-Angleterre)	SGAR Normandie dès le 01/01/16 (préfet coordonnateur) : Philippe JANO - philippe.jano@hautenormandie.pref.gouv.fr vincent.hagnere@norfolk.gov.uk Tél. : 03 22 97 17 76



• **Contacts po es programmes de coopération transnationale et interrégionale**

Programmes de coopération transnationale	Contact
Programme SUDOE (Sud-Ouest européen)	Tél. : + 33 (0)5 34 45 33 55 Fax : + 33 (0)5 34 45 33 06 fabien.pichon@midi-pyrenees.pref.gouv.fr Tél. : +33 (0) 5 61 39 67 21 Fax : +33 (0) 5 34 45 96 84 philippe.peries@cr-mip.fr
Programme MED	Laetitia BEDOUET / Téléphone : +33 4 88 10 76 39 / Email : lbedouet@regionpaca.fr
Programme Espace Alpin	Patrick Combrisson / Téléphone : +33 4 91 57 56 05 / Email : pcombrisson@regionpaca.fr
Programme ENO (Europe du Nord-Ouest)	Tél. : +33 (0) 3 28 82 70 83 Fax : +33 (0) 3 28 82 70 55 E-mail : caroline.gauthier@nordpasdecals.fr
Programme Espace Atlantique	Phone : +33 (0)2 40 08 64 80 E-mail : david.rousseau@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr

Programmes de coopération interrégionale	Contact
Programme Interreg Europe	CGET Jean-Luc FRES - Jean-Luc.FRES@cget.gouv.fr
Programme Urbact	Tél. : + 33 1 85 58 61 87 t.picquart@urbact.eu Tél. : 33(0) 1 85 58 61 91

• **Programmes de coopération territoriale européenne en Outre Mer**

Nom du programme	Autorité de gestion	Coordonnées
Océan Indien Volets transfrontalier et transnational	Région Réunion	Au niveau de l'Autorité de Gestion : mohamed.ahmed@cr-reunion.fr Au niveau du Secrétariat Technique Conjoint : M. le Directeur de l'Agile (M. Jean-François Apaya) : jean-francois.apaya@agile-reunion.org Au niveau technique chargé du suivi et de l'animation / coordination du Programme : la DGA ETI, notamment : M. Jean-Marc Cassam-Chenai, DGA Economie, Tourisme et International : jean-marc.cassam-chenai@cr-reunion.fr Mme Anna Szegvari-Mas, Chargée de Mission INTERREG V : anna.szegvari-mas@cr-reunion.fr

GUIDE DES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR LE SPORT



Nom du programme	Autorité de gestion	Coordonnées
Caraïbes Volets transfrontalier et transnational	Région Guadeloupe	Directeur du Secrétariat Technique conjoint : Gilles BAZAJET Gilles.bazajet@cr-guadeloupe.fr Tél. : 0590 47 06 01
Saint-Martin / Sint Marteens Volet transfrontalier	Préfecture déléguée de Saint-Martin	Mel : annick.moine-picard@saint-barth-saint-martin.gouv.fr Tél. : (0590) 590 29 59 07 Au niveau de la Collectivité de Saint-Martin : alex.richards@com-saint-martin.fr Tél. : (590)590 87 61 82/Gsm : (590)690 62 55 58
Amazonie Volets transfrontalier et transnational	Région Guyane <i>(dénomination depuis le 1/01 – CT de Guyane)</i>	Mèl générique : po-amazonie@ctguyane.fr Pôle Affaires européennes : 0594 27 59 50
Mayotte Volet transfrontalier	Préfecture	Cellule Europe du Secrétariat Général aux Affaires Régionales Tél. : 02 69 63 50 00



ANNEXE II : Spécificité de l'outre-mer dans l'Union européenne

Concernant l'outre-mer, il convient de distinguer les RUP (régions ultrapériphériques) et les PTOM (pays et territoires d'outre-mer).

• Liste des RUP et PTOM français

RUP	PTOM
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Guadeloupe ▪ Guyane ▪ La Réunion ▪ Martinique ▪ Mayotte ▪ Saint-Martin 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvelle Calédonie et dépendances ▪ Polynésie française ▪ Saint-Barthélemy ▪ Saint-Pierre-et-Miquelon ▪ Terres australes et antarctiques françaises ▪ Wallis-et-Futuna

Les RUP font partie intégrante de l'Union Européenne tel que précisé à l'article 349 du Traité de Fonctionnement de l'UE (TFUE). Par conséquent, le droit communautaire leur est pleinement applicable, mais avec des dérogations en fonction de leurs handicaps structurels.

Les régions ultrapériphériques bénéficient des subventions de la politique de cohésion par le biais du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE).

Les PTOM sont des pays et territoires non-indépendants et liés à un État Membre de l'UE. Contrairement aux régions ultrapériphériques, ces pays et territoires ne font pas partie du territoire de l'UE. Ils ne sont dès lors pas soumis directement au droit de l'UE, mais bénéficient du statut d'associé qui leur est conféré par le Traité de Lisbonne. Cette association a principalement pour objectif de contribuer à leur développement économique et social.

Dans le cadre du programme Erasmus+, conformément au règlement instituant le programme Erasmus+, qui demande qu'il soit tenu compte des contraintes imposées par l'éloignement des régions ultrapériphériques et des pays et territoires d'outre-mer (RUP et PTOM) de l'Union lors de la mise en œuvre du programme, des règles de financements spécifiques sont fixées pour financer les importants frais de voyage des participants issus des régions ultrapériphériques et des PTOM qui ne sont pas couverts par les règles de financement standard (basées sur une contribution aux coûts unitaires par fourchettes de distances).

Les candidats à des projets de mobilité sont autorisés à demander un soutien financier pour frais de voyage de participants de régions ultrapériphériques et de PTOM au titre de la ligne budgétaire « coûts exceptionnels » (jusqu'à un maximum de 80 % des coûts éligibles totaux). La demande devrait être acceptée à condition que les candidats puissent justifier que les règles de financement standard (basées sur une contribution aux coûts unitaires par fourchettes de distances de voyage) représentent moins de 70 % des frais de voyage des participants.

Coordonnées du bureau des RUP françaises à Bruxelles :

ARUP

(association des régions ultrapériphériques françaises à Bruxelles)

Avenue de Tervueren, 55

1040 Etterbeek

Belgique

Tél : + 32 2 734 72 86

Correspondants pour les régions :

Guadeloupe : Cyrielle CUIRASSIER
cyrielle.cuirassier@cr-guadeloupe.fr

Guyane : Marie-José GAUTHIER
marie-jose.gauthier@ctguyane.fr

La Réunion : Laurent DINDAR / laurent.dindar@cr-reunion.fr

Martinique : martinique.rup@gmail.com

Mayotte : Adrachi VELOU / adrachi.velou@cg976.fr

Saint-Martin : Rudya LAKE / rudya.lake@com-saint-martin.fr



ANNEXE III : La Semaine européenne du Sport ⁴¹

#BEACTIVE

- **European Week of Sport (EWoS)**

La Semaine européenne du sport est organisée depuis 2015 dans chacun des États membres, au mois de septembre.

Son objectif est de promouvoir l'activité physique et sportive, de valoriser les actions permettant l'accès au sport pour tous et le développement du sport dans les territoires sur la base du partenariat scolaire, associatif et des clubs et fédérations.

En France, le coordonnateur désigné pour la Semaine européenne du sport est le CNOSF.

Chaque année, le CNOSF lance un appel à projets pour labellisation dans les territoires.

Le programme Erasmus+ soutient également les projets liés à la Semaine européenne du sport via un appel à projets en fin d'année qui permet aux porteurs de déposer un projet relatif à la Semaine européenne du sport.

<http://sentezvousport.fr/accueil.php>

<http://ec.europa.eu/sport/week/>

Coordonnées du point de coordination nationale :

1, avenue Pierre de Coubertin
75640 Paris Cedex 13 – France
Tél. : +33(0)1 40 78 29 96.

41. <http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/blog/69/17/Une-semaine-europeenne-du-sport-pour-2015.html>



ANNEXE IV : références complémentaires

- Guide des financements européens pour le sport du Think Tank « Sport et Citoyenneté » :
http://sports.gouv.fr/autres/guide_financements_europeens_2015.pdf
- Compendium de la Commission européenne décrivant les projets retenus dans le cadre d'Erasmus+ Sport : https://eacea.ec.europa.eu/sites/eacea-site/files/compendia_e_sport_2015_0.pdf